

LA CONTRIBUTION DU CHERCHEUR EN DROIT À LA RÉFLEXION SUR LA TRANSPARENCE

Jean-François KERLEO

Le présent entretien est issu d'un cycle de séminaires consacré aux acteurs de la transparence de la vie publique organisé par l'Université de Lille 2 et l'Université de Valenciennes sous la direction d'Aymeric Potteau, de Matthieu Caron et d'Annabel Le Moal. Après avoir reçu des élus et des acteurs professionnels, Jean-François Kerléo, auteur d'une thèse consacrée à la transparence (*La Transparence en droit. Recherche sur la formation d'une culture juridique*, Mare et Martin, coll. Bibl., Paris, janvier 2016), a exposé le point de vue du chercheur en droit et l'état de ses réflexions sur le sujet lors d'une conférence qui s'est déroulée le 13 octobre 2016.

Comment se positionne le chercheur en droit vis-à-vis des autres acteurs de la transparence tels que l'administration, les journalistes, les associations de lutte contre la corruption ou bien encore les lanceurs d'alerte ?

Quel rôle et quelle influence peut-il avoir au regard de l'expansion continue de cette notion ?

Après avoir présenté ses travaux universitaires et ses activités auprès du Parlement et de la Haute autorité de la transparence de la vie publique, Jean-François Kerléo expose ses réflexions sur l'application, à la vie publique, de cette notion et de ses nombreuses ramifications parmi lesquelles la déontologie politique. Hormis une fonction descriptive et prospective, d'autres tâches peuvent être remplies par le chercheur afin d'assurer la place du juriste dans la cité.